

bien renseigné sur les règlements et la procédure parlementaire; mais le fait qu'il a été déchargé plus ou moins poliment pourrait faire supposer, dans le public, que sa conduite dans le Sénat ne fût pas toujours exemplaire, ou bien, que son âge avancé le rendait moins efficace qu'il l'avait été, bien qu'en réalité rien de la sorte ne pût être allégué. Il aurait été, suivant moi, capable de s'acquitter de ses devoirs officiels pendant quelques années de plus. Je l'ai rencontré, il y a quelques minutes, et il m'a paru tout aussi bien portant que qui que ce soit parmi nous, et je n'ai pu m'empêcher de lui adresser le compliment qu'il me paraissait être tout à fait alerte et en très bonne santé.

J'ai peu de chose à dire de son successeur. Que Dieu me garde d'exprimer un seul mot contre lui. Je ne l'avais jamais vu avant de le voir assis dans le fauteuil qu'il occupe aujourd'hui. Je ne doute pas qu'il ne soit très habile. Il possédait la confiance du premier ministre actuel lorsque ce dernier était le chef de l'opposition, et ce dernier, devenu premier ministre, en fit son secrétaire particulier. Or, il n'y a aucun doute qu'un homme ayant occupé une position de cette nature ne soit très compétent. J'ose dire, toutefois, que quelque temps devra s'écouler avant qu'il devienne plus efficace que ne le fut son prédécesseur; que quelque temps devra s'écouler avant qu'il connaisse mieux les règles de cette Chambre que ne les connaissait l'ex-greffier. Quant à ce dernier, durant les dix-huit dernières sessions parlementaires, nous nous adressions presque toujours à lui pour nous renseigner sur nos règles de procédure, et son avis était toujours juste.

Le temps présent réclame particulièrement des retranchements et de l'économie. Notre premier ministre suppléant déclarait, l'autre jour, à Toronto, que le peuple canadien devait pratiquer l'économie en toute chose. Cependant, le gouvernement dont il fait partie, a nommé un nouveau greffier du Sénat, et, en ce faisant, il augmente de 70 pour 100 le coût de cette charge. En effet, nous savons que le traitement du greffier est de \$5,000 par année, et que l'ex-greffier qui avait 46 années de service, a droit à une pension de retraite de 70 pour 100 de son salaire—soit à \$3,500 par année. Il s'ensuit que la charge de greffier du Sénat coûtera désormais \$8,500 par année, et cela aussi longtemps que M. Chapleau vivra.

L'honorable M. CLORAN: Et il peut vivre longtemps encore.

L'honorable M. CASGRAIN: Et cela dans un temps où le besoin de faire des retranchements s'impose impérieusement au Gouvernement. Je ne crois donc pas que cette augmentation de dépenses soit conforme aux recommandations faites par le Gouvernement sur l'économie. Je ne puis expliquer cette contradiction autrement qu'en l'attribuant à certaines éventualités que l'on redoute.

Nous savons que, lorsque des ministres—et particulièrement les premiers ministres—sont sur le point de déguerpir, ils aiment à placer leurs secrétaires particuliers et confidentiels dans des positions avantageuses. S'il en est ainsi dans le présent cas, le changement de greffier en question se trouve expliqué. C'est une manière facile de s'acquitter d'une dette de reconnaissance à même les deniers publics. Je ne vois pas d'autre raison pourquoi ce changement de greffier a été fait dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire dans un temps où il est plus que jamais question d'économie et de retranchements. Je suis sûr que depuis Halifax jusqu'à Vancouver, le peuple trouvera à redire à ce que l'on dépense le traitement de deux hommes pour faire le travail d'un seul homme. Ce fait sera considéré même comme plus répréhensible que la dépense des millions engloutis dans la boue du port Nelson dans la baie d'Hudson.

L'honorable M. CLORAN: L'honorable ministre dirigeant a-t-il dit en réponse à l'honorable chef de la gauche qu'il déposerait devant la Chambre toute la correspondance relative à cette démission?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Non.

L'honorable M. CLORAN: Je n'ai pas l'occasion de le faire maintenant, mais je demanderai la production de cette correspondance, et je donne avis que je proposerai que des remerciements soient votés à l'ex-greffier comme témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus en sa qualité de greffier du Sénat.

LES ETATS-UNIS ENGAGES DANS LA PRESENTE GUERRE.

L'honorable M. CLORAN: L'honorable ministre dirigeant a-t-il l'intention de proposer une résolution célébrant la bienvenue des Etats-Unis à l'occasion de leur entrée dans la présente guerre? La chose a été faite par d'autres corps publics, et je crois que cet exemple devrait être suivi par le Sénat du Canada. C'est une affaire très importante. Les représentants du pays ici, et c'est le